



## SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT  
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

### De nouveaux droits !

#### **Agentes souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses**

2 jours d'autorisation spéciale d'absence (A.S.A.) par mois vont être désormais ouverts aux agentes, sous conditions => certificat médical renouvelable + avis favorable du service et/ou RH

Pour les fonctions « télétravaillables », le recours au télétravail sera aussi facilité pour les agentes concernées.

#### **Retraite progressive**

Une quarantaine d'agents de la collectivité ont déjà demandé à bénéficier de ce dispositif. Contractuels et fonctionnaires y ont droit. Le dispositif permet notamment, 2 ans avant l'âge légal de départ en retraite, d'exercer à temps partiel, à hauteur d'un 50 % maximum. Il convient néanmoins de disposer de 150 trimestres au moment de la demande et l'accord de la collectivité, en lien avec l'avis rendu par le service dont l'agent est issu.

### Les points de vigilance et les revendications de la CGT

#### **La notion de nécessité de service**

La CGT a alerté une nouvelle fois la collectivité sur l'exigence de définir des critères objectifs à remplir, avant que le service ne puisse évoquer la nécessité de service, en vue de rejeter ou réviser la demande de l'agent (temps partiel retraite progressive, A.S.A...). En effet, il convient d'éviter l'arbitraire et des inégalités de traitement d'un agent à l'autre, d'une équipe à l'autre, d'une direction à l'autre. La CGT rappelle que la décision finale est statutairement du ressort de l'autorité territoriale.

#### **L'impact des temps partiels**

**La CGT revendique de longue date la création d'équipe volante de titulaires** pour pallier rapidement aux remplacements temporaires, pics d'activités, surcharge de travail, temps partiel... L'agent qui obtient un temps partiel, pour exemple un 80 %, doit donc voir sa charge de travail baisser à hauteur du temps partiel demandé. Cette charge de travail ne doit pas rebasculer non plus sur les collègues environnant. A défaut d'une prise en compte concrète, à moyen ou long terme, les conditions de travail se dégradent et la santé de l'agent et/ou de ses collègues est impactée.

#### **Congés hormonaux**

Nationalement la CGT demande la fin du jour de carence pour tout motif de congé maladie lié à ce motif. Au local, la CGT demande d'ores et déjà l'extension du dispositif proposé par la collectivité aux agentes, pour les autres motifs hormonaux (ménopause...).

Vos représentants CGT sont à votre écoute, entre autres, pour toute précision ou difficulté rencontrée liée à ces dispositifs.